

**PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DU COMITÉ PAYSAGE DE LA TABLE GIRT  
TENUE LE JEUDI 2 JUIN, À 13H30  
AU 42, PLACE HAMMOND, SALLE DU CONSEIL DES MAIRES, VAL-D'OR**

**Membres présents**

	Mario Sylvain	MRC de La Vallée-de-l'Or
✓	Jacinthe Pothier	
✓	Manon Gilbert	MFFP – UG 83 (Val-d'Or)
	Marcel Leblanc	Regroupement des locataires de terres publiques (RLTP)
	Johanne Vienneau	Réserve faunique La Vérendrye
✓	Gabriel Ricard	Tembec
✓	Carol-Anne Langlois	Ville de Senneterre
✓	Ghyslaine Dessureault	APAT

**Ouverture de la séance à 13 h 35.**

**1. Mot de bienvenue (tour de table)**

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**3. Retour sur la rencontre du 10 novembre 2016**

Jacinthe Pothier indique que le point 4.3, concernant le retrait de la première partie de la cible de la troisième VOIC, a été omis et qu'il sera ajouté aux modifications à apporter, suite à la présente rencontre.

Aussi, Mme Pothier s'interroge quant au point 4.1, concernant la bande de protection de 60 mètres. Elle ne comprend pas pourquoi les bandes de protections intégrales de 60 mètres sont traitées au cas par cas? Manon Gilbert explique qu'il n'est pas nécessaire de maintenir 60 mètres sur tout le pourtour des lacs, le 20 mètres prescrit par le RADF est suffisant lorsqu'il n'y a pas de bâtiment important et selon le relief et le type de peuplement.

**4. Retour sur les commentaires reçus à la Table GIRT**

Ghyslaine Dessureault se questionne à savoir pourquoi il est précisé à la première VO que seules les pourvoiries à droits exclusifs (PADE) sont prises en compte? Le comité ne se souvient plus de la raison, il est soulevé que c'est peut-être parce que les PADE ont un territoire défini, contrairement aux pourvoiries sans droits exclusifs (PSDE). Il est convenu qu'il est important de protéger autant les lacs des PSDE que des PADE, car ce sont le gagne-pain de ces entreprises. La VO sera donc revue en conséquence.

Jacinthe Pothier demande au comité si quelqu'un a une idée pour restreindre le nombre de lacs et cours d'eau de la liste, sans pour autant en omettre.

La préoccupation concerne principalement les lacs où il y a des pourvoiries, car certaines couvrent plusieurs lacs et cours d'eau. Mme Dessureault a fait un exercice avec les PADE, afin qu'ils classent leurs lacs et cours d'eau selon leur importance (très important, important, moins important).

Aussi, il est proposé de retirer les lacs de villégiature qui apparaissent dans les schémas d'aménagement et de développement des MRC, car ils sont facilement traitables au cas par cas dans les PAFO. D'autant plus qu'il est difficile de faire un VOIC qui serait applicable pour tous les lacs de villégiature, chacun ayant des besoins différents des autres.

Il avait été demandé, lors de la dernière TGIRT, d'ajouter les deux rivières faisant parties des parcours de canot-camping, la Chochocouane et la Mégiscane. Les membres se disent d'accord pour les ajouter à la liste.

Le lac Florentien, pour sa part, ne sera pas ajouté à la liste des lacs comme le voulait l'Association chasse et pêche de Val-d'Or, car le lac est mieux protégé par le MFFP.

Suite à ces décisions, la première VO sera modifiée ainsi :

Préoccupation : Les opérations forestières affectent la qualité des paysages à proximité des zones de villégiature commerciale et des secteurs fréquentés par la clientèle touristique, pouvant rendre les secteurs moins attrayants pour les touristes et pêcheurs.

Valeur/Besoin : Maintenir la qualité de l'encadrement visuel à proximité des lacs identifiés (SÉPAQ et pourvoiries)

Objectif : Maintenir la qualité de l'encadrement visuel à proximité des lacs identifiés

Indicateurs : Type de coupe; Patron de coupe (forme et orientation).

Cibles : 20 à 60 m : Bande de protection intégrale, au besoin, selon la nature du site (fréquentation, site exceptionnel, etc.) et la densité du peuplement. À traiter au cas par cas avec le demandeur, selon la liste des lacs préalablement identifiés.

En avant-plan (60 à 500 m à partir de la rive) : En fonction du relief et du type de peuplement, choisir les coupes de rétention de type CPHRS, CPPTM, CPRSBOU, CPRS îlots ou des coupe partielles jusqu'à concurrence de 20% de rétention par chantier, au-delà de cette limite, une rencontre avec le demandeur sera nécessaire. Les CPRS sont permises, mais en privilégiant des coupes de formes irrégulières et les orienter de manière à minimiser l'impact visuel.

Les IC ne sont pas officiels. Le MFFP devra soumettre leurs IC finaux à la TGIRT, pour approbation.

Jacinthe Pothier devra refaire la liste des lacs et cours d'eau sensibles, afin de retirer ceux qui ont été exclus. Elle devra aussi détailler les lacs de pourvoiries en les classant selon leur importance (très importants à moins importants).

## 5. PAFIT 2018-2023

Jacinthe Pothier explique que le MFFP a demandé aux TGIRT de s'occuper de la gestion des territoires des UA qui leurs sont attribués. Dans le cas de la TGIRT de la Vallée-de-l'Or, le territoire d'application est celui des UA 83 et 84. De ce fait, les parties des UA se trouvant sur le territoire d'une autre MRC seront traitées selon les VOIC déterminées par la présente TGIRT. Aucune entente ne sera faite avec les MRC adjacentes, seules leurs préoccupations seront prises en compte, en autant qu'elles rejoignent les VOIC élaborées par les membres.

Dans cette optique, la MRC d'Abitibi a soumis deux lieux sensibles : un camping rustique et le lac Despinassy, qui est un lac de villégiature. Aucun des deux lieux ne s'intègre aux VOIC actuelles, ils devront donc être traités au cas par cas, lors des PAFIO.

La Ville de Rouyn-Noranda nous a aussi soumis deux lieux : Le lac Héva, qui est un lac de villégiature, et le réservoir Decelles. Le lac Héva ne sera pas pris en compte, alors que le réservoir Decelles est pris en compte selon les besoins des pourvoies qu'il y a en périphérie.

Les documents qui seront remis pour le PAFIT 2018-2023 sont :

- Les grilles VO
- La liste des lacs et cours d'eau sensibles
- Les études de paysages

## **6. Divers**

La version finale du comité paysage sera présentée à la TGIRT le 13 septembre 2016, pour approbation.

Gabriel Ricard demande à ce que Denis Dubé soit mis en C.C., car il sera absent cet été.

## **7. Levée de la séance**

La séance est levée à 15h15

Jacinthe Pothier  
 Coordinatrice et aménagiste  
 Service de l'aménagement